

Avis d'Appel d'Offres

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/.10../T/2026-2027 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX QUAIS D'ACCOSTAGE DES BATEAUX DES PASSAGERS LACUSTRES AU SITE DE RUMONGE ET DE NYANZA

Date de Publication :01/.....9.../2026

Date d'ouverture des offres : 22/.....9/2026

1. Objet

« Le Maître de l'Ouvrage » invite, par le présent Appel d'Offres Ouvert National, les candidats remplissant les conditions requises à présenter leurs offres sous pli fermé pour l'exécution des travaux de construction de deux quais d'accostage des bateaux des passagers lacustres, un à Rumonge et l'autre Nyanza.

2. Financement du marché

Le marché relatif à la construction de deux quais d'accostage des bateaux des passagers lacustres au site de Rumonge et de Nyanza sera financé sur le Budget Général de l'Etat de l'exercice 2026-2027.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est constitué en deux (2) lots :

- Lot 1 : Construction du quai d'accostage des bateaux de passagers lacustres au site de Rumonge ;
- Lot 2 : Construction du quai d'accostage des bateaux de passagers lacustres au site de Nyanza.

N.B. : Un soumissionnaire peut soumissionner sur un ou les deux lots, mais ne pourra être attribué qu'un seul et unique lot.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions, administratives, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après :

Port de Bujumbura, avenue de la Tanzanie N° 11, 1^{er} étage N° 164, tél : 22 27 90 27, e-mail : ampfburundi1@gmail.com.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de cent mille francs burundais (100 000 BIF) non remboursable dont la moitié est à verser sur le compte N°10044 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'AMPB et l'autre moitié sur le compte CC10003 ouvert à la BRB au nom de l'OBR.

6. Réunion d'information et visite de site

Une réunion d'information et une visite de site seront organisées le 10/09/2026 au Port de Rumonge à 11 heures.

7. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai 90 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **six (6) mois** pour chaque lot.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront au secrétariat de la Direction Générale de l'AMPB, Port de Bujumbura, Avenue de la Tanzanie N° 11, 1^{er} étage N° 164, tél : 22 27 90 27 au plus tard le 22 / 09 / 2026 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour les travaux de construction de deux quais d'accostage des bateaux des passagers lacustres au site de Rumonge et de Nyanza relatif au marché N° DNCMP/...../T/2026-2027, à n'ouvrir qu'en séance publique du 22 / 09 / 2026 à 10 heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de douze millions francs Burundais (12 000 000 BIF) pour chaque lot.

Les offres seront ouvertes le 22 / 09 / 2026 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Un représentant de la DNCMP va participer à l'ouverture.

Toute offre reçue après la date limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

10. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

Les deux lots feront l'objet d'une évaluation distincte.

Dans le cas où un même soumissionnaire serait classé premier sur les deux lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera un seul lot. Le second lot sera attribué au soumissionnaire classé deuxième sur ce lot, pour autant que son offre soit évaluée conforme.

Fait à Bujumbura, le 22 / 09 / 2026

DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
MARITIME ET PORTUAIRE DU BURUNDI

P/O DAF/AMPB
DIRECTION GENERALE
A.M.P.B.
Hon. NININAZWE Godheve.

DAO - de construction de deux quais